Nature En Ville
Restaurer et valoriser la nature en ville

Jardins partagés

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2018

Organisme/institution en charge de la mise en œuvre : la ville de Venelles
Services de la collectivité associés : Service urbanisme et développement durable ; Services techniques
Budget : 72 000 €
Partenaires financiers : Aix-Marseille Métropole
Partenaires techniques : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ; Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) ; Association Recyclaix ; Association « le potager partagé » ; Office du tourisme ; Service développement durable de la ville, Atelier MPG (l'assistant à maîtrise d'ouvrage) ; Botanic ; Jardinerie Riera ; les habitants
Date de début du projet : 07/02/2017
Date de fin : 26/05/2018



OBJECTIFS
Afin de promouvoir une agriculture durable et respectueuse de l'environnement, la ville de Venelles a créé des jardins partagés. Dans un premier temps, ce projet avait pour but de sensibiliser les jardiniers, les enfants des écoles et de l'ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement), au jardinage naturel et à la protection de la biodiversité ordinaire présente au jardin. Dans un deuxième temps, il devait répondre à des enjeux sociaux et économiques : la création de jardins partagés permettant des rencontres et des échanges engendrés par le jardinage mais aussi la production de fruits et légumes pour les adhérents de « Le Potager Partagé ».

MESURES MISES EN ŒUVRE

La ville de Venelles a fait réaliser une étude de pollution des sols avant de démarrer les travaux d'aménagement des jardins. Les résultats étant favorables, la commune a mis à disposition 3 000 m2 de terrain pour la création de 50 parcelles individuelles et d'une parcelle pédagogique. En collaboration avec un architecte paysagiste, le CPIE et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, la commune a mis en place et financé des aménagements : toilettes sèches, mobilier, composteurs, système d'irrigation, verger… Venelles a également associé à ce projet les acteurs économiques de son territoire impliqués dans le développement durable (création d'une monnaie locale…). Leur participation s'est manifestée par des dons de matériels, de plantes et de gestes commerciaux envers nouveaux jardiniers.

Un règlement pour les jardins partagés a été élaboré afin de promouvoir l'agriculture biologique. Il autorise uniquement l'utilisation des produits phytosanitaires employables en agriculture biologique (purin d'orties, de consoude ou bouillie bordelaise). Du point de vue de la biodiversité, les jardins ont été particulièrement bien pensés : l'absence de grillages et de clôtures mitoyennes facilite le déplacement de la petite faune. Par ailleurs, un verger a été planté par la ville à côtés des jardins. Il accueillera bientôt des poules afin de réguler les populations d'insectes impactant les cultures. Elles permettront aussi de diminuer l'éventuelle présence de Frelons asiatiques pouvant avoir un impact négatif sur les ruches implantées.

Les écoles, l'ALSH et le CCAS ont un accès libre et permanent à la parcelle pédagogique. L'installation d'un hôtel à insectes, fabriqué par les enfants du centre aéré, servira de support pédagogique. Les membres de l'association Le Potager Partagé peuvent également participer à des ateliers organisées par le CPIE sur la permaculture, le compostage, la culture en butte, le paillage… Un planning prévisionnel d'ateliers a été mis en œuvre par le CPIE.

RÉSULTATS/IMPACT POUR LA BIODIVERSITÉ

À travers la création de jardins partagés, Venelles a souhaité encourager les habitants au jardinage naturel afin de préserver la biodiversité et les ressources naturelles. La mise en place de techniques comme le paillage, la culture en butte… permettent une réduction significative des besoins en eaux et de créer de nouveaux habitats favorables pour la faune du sol. Les « déchets » verts générés par les cultures sont réutilisés grâce au compostage ; ainsi aucun engrais chimique n'est utilisé sur les jardins.

La mise en commun des « bonnes pratiques » de jardinage au travers du règlement intérieur a permis de tisser des liens entre les habitants de la commune adhérents à l'association « Le Potager Partagé ». Enfin, cet espace de 3 000 m2 participe à son échelle au maintien d'espaces de nature en zone urbaine, étant l'un des objectifs phares de la trame verte et bleue.

Coordonnées

Venelles

Liens utiles

www.capitale-biodiversite.fr

Contact

Elise Reynier, service développement durable
e.reynier@venelles.fr
04 42 54 95 81